

République Française
 Département SEINE ET MARNE
BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	29	36
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0

L'an 2025, le 11 Avril à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 28/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 28/03/2025.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DEVOT Sylvie, DUMENIL Stéphanie, DUTRIAUX Nathalie, PONSARDIN Catherine, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIEIRA Patricia, MM : BARBERI Serge, BELFIORE Elio, CALVET Jean, CAMEK Julien, CASEAUX Hubert, CHAMPIN Gérard, CHANUSSOT Jean-Marc, GAUTHIER Alain, GERMAIN Jean-Luc, POIRIER Daniel, PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre, ROMAIN Emilien, ROUSSELET Gérard, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan
Suppléant(s) : Mme DEVOT Sylvie (de M. GROSLEVIN Gilles), M. GAUTHIER Alain (de Mme SALAZAR Joëlle)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BARRES Fabienne à M. CHAMPIN Gérard, NINERAILLES Brigitte à Mme PONSARDIN Catherine, MM : ANTHOINE Emmanuel à M. VENANZUOLA François, JAROSSAY Gilbert à M. VIGIER Mathias, MEDEIROS Manuel à Mme BALLABENE Sandra, MOTTE Patrice à Mme TORCOL Patricia, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian
Excusé(s) : Mmes : GIRAUT Muriel, LUCZAK Daisy, PASQUET Hélène, SALAZAR Joëlle, TAMATA-VARIN Marième, MM : GROSLEVIN Gilles, ROSSIGNEUX Gilles

Absent(s) : Mmes : HELLIAS Aline, KUBIAK Françoise, MOTHRE Béatrice, VIBERT Nicole, MM : BETTENCOURT François, GUECHATI Amin, JEANNIN Hervé, LAGÜES-BAGET Yves, NESTEL Gilles, REMOND Bruno, SAINT-JALMES Patrice

A été nommé(e) secrétaire : M. BELFIORE Elio

**2025_68 – Contrat de délégation du service public d'eau potable du Territoire du Nord-Ouest (TNO) :
 Avenant n°1**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Vice-Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi « NOTRe » n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment ses articles 35, 64 et 81,

Vu l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/103 du 10 décembre 2016 portant création de la communauté de communes de Brie des rivières et châteaux (CCBRC),

Vu le contrat de délégation du service public de l'eau potable signé en date du 1er juillet 2018 pour une durée de 10 ans,

Vu l'article L.3135-1 alinéa 2 du code de la commande publique,

Considérant que 12 nouveaux débitmètres de sectorisation ont été intégrés au périmètre de la délégation de service public, à la suite de travaux réalisés par la CCBRC,

Considérant que les prestations à réaliser par SUEZ concernant l'entretien des équipements compris dans la délégation ont évoluées par rapport aux prestations demandées lors de la signature du contrat de délégation du service public de l'eau potable sur le périmètre concerné,

Considérant que l'évolution de ces prestations entraîne une modification du montant de la rémunération du délégataire,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public de l'eau potable sur le périmètre du TNO, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :

Au Châtelet-en-Brie, le 14/04/2025
Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. BELFIORE Elio



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déferée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télerecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Département de la Seine et Marne

AVENANT N°1

AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DU TERRITOIRE NORD-OUEST

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
ARTICLE 1 OBJET	4
ARTICLE 2 INTEGRATION D'OUVRAGES AU PERIMETRE DELEGUE	4
ARTICLE 3 DOTATION DE RENOUVELLEMENT.....	4
ARTICLE 4 CONSEQUENCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	5
ARTICLE 5 DATE DE PRISE D'EFFET	5
ARTICLE 6 MAINTIEN DE CLAUSES EN VIGUEUR	5
ARTICLE 7 DOCUMENTS ATTACHES.....	5
ANNEXE A – LISTING DES OUVRAGES A INTEGRER	6
ANNEXE B – LOCALISATION DES COMPTEURS DE SECTORISATION	7
ANNEXE C – COMPTE PREVISIONNEL D'EXPLOITATION	8
ANNEXE D – DOTATION DE RENOUVELLEMENT.....	9

Le présent avenant est conclu entre les sous-signés :

- La Communauté de Commune Brie des Rivières et Châteaux, représentée par son Président Monsieur Christian POTEAU, autorisé à la signature du présent avenant en vertu de la délibération n° en date du

désignée ci-après « la CCBRC »,

Et

- SUEZ Eau France SAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 422.224.040 Euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 410 034 607, ayant son Siège Social Tour CB21 – 16 place de l'Iris – 92040 PARIS LA DEFENSE, représentée par Monsieur Harold De JACQUELOT, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués,

désignée ci-après « le déléataire ».

Préambule

La CCBRC a confié la délégation du service public de l'eau potable à Suez Eau France sur le territoire Nord Ouest en vertu d'un contrat entré en vigueur le 1^{er} juillet 2018 pour une durée de 10 ans.

Entre novembre 2021 et mai 2022, la CCBRC a réalisé des travaux de sectorisation avec la pose de 12 débitmètres sur le réseau pour améliorer le patrimoine et les performances du réseau, ainsi qu'agir en faveur de la préservation de la ressource en eau.

En conséquence, les parties ont convenu ce qui suit :

Article 1 Objet

Le présent avenant a pour objet de modifier le contrat sur les points suivants :

- Intégration d'ouvrages ne faisant à ce jour pas partie du patrimoine concédé
- La main d'œuvre pour l'exploitation et la maintenance de la sectorisation
- Le renouvellement en non programmé des batteries de la sectorisation

Article 2 Intégration d'ouvrages au périmètre délégué

L'article 4. « Remise des ouvrages de la délégation » est complété comme suit :

Les installations du service sont constituées, à titre principal :

- Les compteurs (12) de sectorisations

Le listing des ouvrages intégrés est annexé au présent avenant (Annexe A).

Article 3 Dotation de renouvellement

L'annexe 9 du contrat initial est complétée par les renouvellements non programmés des batteries détaillés dans l'annexe D du présent avenant.

Le montant en € HT de la dotation non programmée en valeur de base de 360 € HT, afin de prendre en charge sur les trois ans et demi du contrat restant, le renouvellement de 50% des batteries des compteurs de sectorisations posés.

Article 4 Conséquence économique et financière

Au regard des modifications visées, l'article 25, du contrat initial, sont remplacés par les dispositions de l'avenant n°1, est modifié comme suit pour le prix du m3 :

- ✓ Prix du m3 : 0.8553 €/m3

Article 5 Date de prise d'effet

Le présent avenant prend effet au 1^{er} janvier 2025.

Article 6 Maintien de clauses en vigueur

Les clauses du contrat d'affermage initial, non modifiées par le présent avenant, restent et demeurent valables.

Article 7 Documents attachés

Sont attachés au présent avenant :

- Annexe A - Listing des ouvrages intégrés au périmètre
- Annexe B - Plan de localisation des compteurs
- Annexe C - Compte prévisionnel d'exploitation
- Annexe D – Dotation de renouvellement

A

, le

Pour la CCBRCR
Le Président,

Pour SUEZ Eau France,
Le Directeur d'agence,

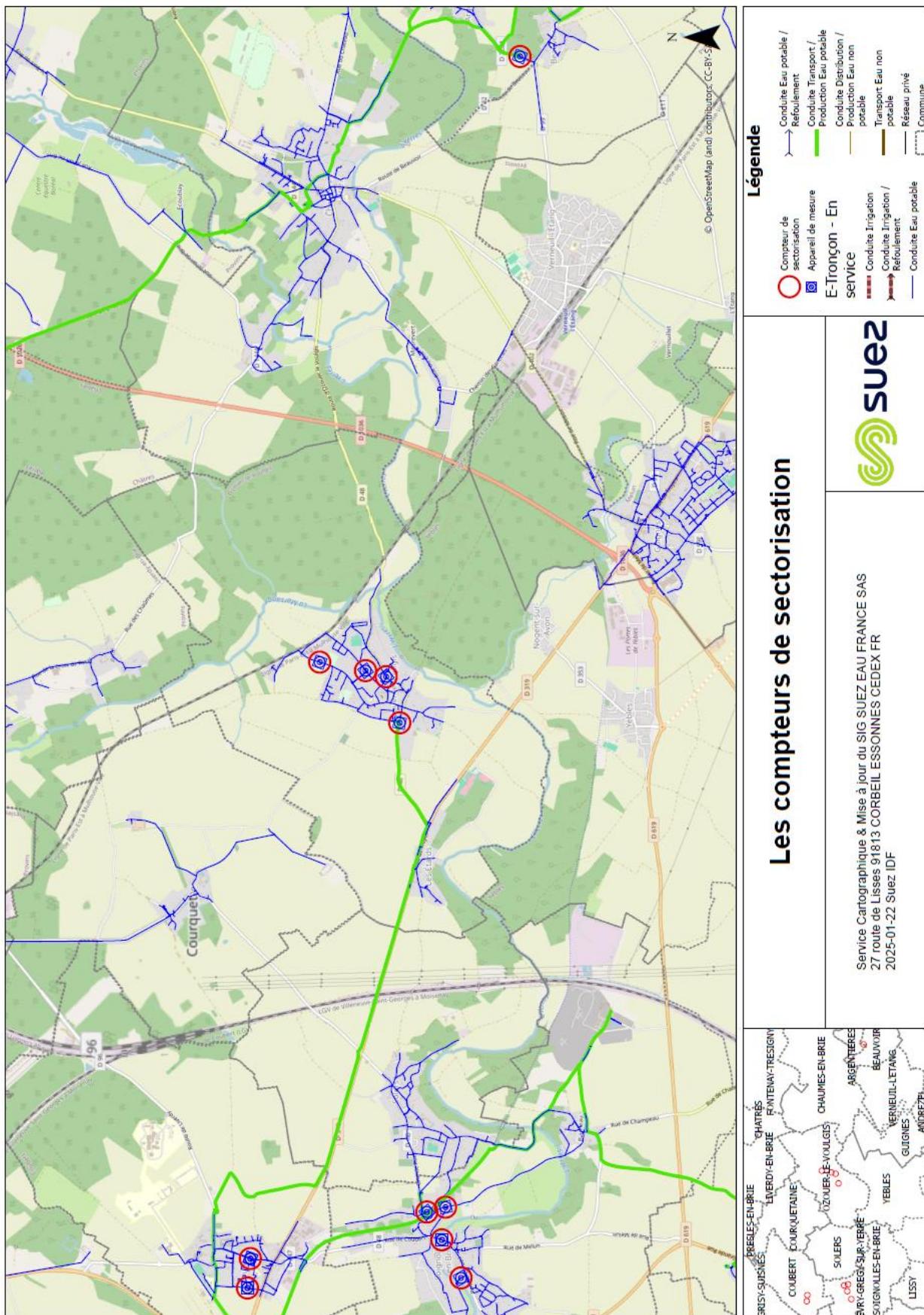
Christian POTEAU

Harold De JAQUELOT

Annexe A – Listing des ouvrages à intégrer**Listing des DEM posé sur le TNO CCBRC**

N° DEM	Localisation	Marque - Modèle	ID DEM	DN	Télésurveillance
DEB27	Route de JAMARD - Ozouer-Le-Vouligis	KROHNE - WATERFLUX 3070F	A22080101	100	LS FLOW
DEB28	RUE DES ETARDS PROCHE RESERVOIR RD 48 - OZOUER LE VOULGIS	KROHNE - WATERFLUX 3070F	A22080100	100	LS FLOW
DEB29	RUE JUDE DE CRESNE RD 48 - OZOUER LE VOULGIS	KROHNE - WATERFLUX 3100	A22080015	80	LS FLOW
DEB30	AVENUE DE LA GARE - OZOUER LE VOULGIS	KROHNE - WATERFLUX 3070F	A22080022	150	LS42
DEB31	Réservoir rue des Grands Saules RD32 - BEAUVOIR	KROHNE - WATERFLUX 3100	A22080114	100	LS FLOW
DEB33	CHEMIN DES ROUGETTES X RUE DE SOLERS - SOIGNOLLES	KROHNE - WATERFLUX 3070F	A22080099	100	LS FLOW
DEB34	RUE DES CLOSEAUX - SOIGNOLLES	KROHNE - WATERFLUX 3070F	A22080014	50	LS FLOW
DEB37	RUE ETIENNE TRETOT X ALLEE DES ROSES - COUBERT	KROHNE - WATERFLUX 3070F	A22080102	100	LS FLOW
DEB38	RUE ARSITIDE BRIAND - COUBERT	KROHNE - WATERFLUX 3070F	A22080016	80	LS FLOW
DEB39	RUE ARSITIDE BRIAND - COUBERT	KROHNE - WATERFLUX 3070F	A2208103	100	LS FLOW
DEB40	RUE DU PONT - SOIGNOLLES	KROHNE - WATERFLUX 3070F	A24082649	100	LS FLOW
DEB41	RUE du cordillon - SOIGNOLLES	KROHNE - WATERFLUX 3070F	A20082973	150	LS FLOW

Annexe B – Localisation des compteurs de sectorisation



Annexe C – Compte prévisionnel d'exploitation

Communauté de Communes Brie des Rivières et Chateaux
Délégation du Service Public de l'Eau sur le Territoire Nord Ouest

Compte d'exploitation prévisionnel - Avenant N°1

Objet de l'avenant

- Integration et exploitation des 12 compteurs de sectorisation

I. Charges d'exploitation de production

	Qté	Charges (valeur de base 2018)	Plus values Charges (valeur de base 2018)	Charges (valeur nov 2024)
Coefficient d'actualisation nov 2024				1,22025
Charges d'exploitation				
Personnel pour visite et entretien courant	2h*12	34,2	820,8	1002
Personnel pour entretien electromécanique	2h*12	43	1032	1259
Télécommunication	160€*12		1920	2343
Renouvellement batterie sectorisation (garantie)	1		450	525
Total			4203	5128

II. Recettes en valeurs de base

	Qté	PU	
Impact sur le tarif à l'usager du service	605405*	0,0074	4455
Total recettes			4455
* volume de référence base contrat		Marge	6

Anciens prix de base

Partie proportionnelle €/m3 0,8479 1,0346

Nouveau prix de base		
Partie proportionnelle €/m3	0,8553	1,0346

Annexe D – Dotation de renouvellement

NATURE DU BIEN	NATURE DU RENOUVELLEMENT (1)	MONTANT	DUREE AMORTISSEMENT	DOTATION DE RENOUVELLEMENT (€ constant 2018)								
				2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Renouvellement électroménagers	(P)	168 900	10	16 890	8 650	13 900	11 900	2 500	22 450	13 100	18 650	23 850
Renouvellement des branchements	(P)	569 550	10	56 955	28 478	56 955	56 955	56 955	56 955	56 955	56 955	56 955
Renouvellement des compteurs	(P)	436 260	10	43 626	21 813	43 626	43 626	43 626	43 626	43 626	43 626	43 626
Vannes, ventouses, accessoires réseaux, etc	(NP)	143 410	10	14 341	7 171	14 341	14 341	14 341	14 341	14 341	14 341	14 341
Equipements sectoires (batteries)	(NP)	1 575	3,5	364								
TOTAL DOTATION RENOUVELLEMENT PROGRAMME				117 471	58 941	114 481	103 081	112 481	123 031	113 681	119 231	124 431
TOTAL DOTATION RENOUVELLEMENT NON PROGRAMME				14 705	7 171	14 341	14 341	14 341	14 341	14 341	14 341	14 341

(1) Programmé (P) ou non Programmé (NP)